

dent de la Fédération des cercles et associations catholiques, leur a succédé dans le bureau du premier ministre. A sa sortie, il a déclaré qu'il avait refusé le portefeuille de l'Agriculture.

M. Spaak a conféré encore jusqu'à 20 heures avec M. Marck, De Vleeschouwer, Balhaas, Delattre, Merlot et Van Acker.

A 22 heures, il a déclaré à la presse que ses conversations étaient terminées pour la journée et qu'il reprendrait ses démarches jeudi.

Il semble que la dernière formule préparée par M. Spaak après son entrevue avec les ministres catholiques n'ait pas reçu l'acceptation du parti libéral.

Notons que la Chambre ne s'ouvrira pas jeudi.

La réunion du Cabinet britannique

Les membres du gouvernement ne croient pas à une nouvelle intervention étrangère en Espagne

Londres, 18 janvier. — Le cabinet a tenu mercredi matin, une réunion, à Downing Street, sous la présidence de M. Neville Chamberlain. Ses délibérations ont duré deux heures un quart.

Les membres du cabinet paraissent satisfaits du résultat général de la visite de M. Chamberlain et lord Halifax à Rome, et l'on ne semble plus douter dans les milieux gouvernementaux que l'accord anglo-italien ne doive être intégralement exécuté.

Pour ce qui est de l'Espagne, on croit savoir qu'il n'y a pas à espérer que les volontaires italiens soient retirés avant la victoire du général Franco, mais on ne paraît pas craindre une nouvelle intervention étrangère en Espagne, de la part de qui ce soit.

On annonce, en outre, que le premier ministre a informé le Duce que le gouvernement anglais a décidé de participer à l'exposition universelle de Rome en 1942.

Les nominations au Conseil supérieur de la guerre

Paris, 18 janvier. — Par décret rendu sur la proposition du président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le Conseil des ministres a nommé membres du Conseil supérieur de la guerre pour 1939 :

MM. les maréchaux de France Pétain et Franchet d'Espèrey; MM. les généraux de division Gamelin, vice-président; Georges, Billotte, Prételat (jusqu'au 14 novembre 1939), Hering (jusqu'au 23 mars 1939), Colson (jusqu'au 3 juin 1939), Nogué, Dousse, Condé, Besson, Blanchard, Hantziger, Buhner, Garbary, Riquin, Bourret (à partir du 22 mars 1939) et Giraud (à partir du 3 juin 1939).

Mutations : Le général de division Ménard, commandant la 17^e région, est nommé au commandement de la 10^e région provisoirement à Paris. Le général de division Poupinel, commandant la division d'Oran, est nommé à compter du 29 janvier 1939, au commandement du 19^e corps d'armée à Alger, en remplacement du général de division Carroux, qui sera placé à la même date dans la section de réserve.

Le général de division Proulx, commandant la 7^e région, est nommé inspecteur général de la cavalerie, en remplacement du général de division Massiet, qui sera placé le 1^{er} février 1939, dans la section de réserve.

La situation politique

La situation politique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

MM. Denis, Piétri et de Moutier se sont aussi déclarés favorables à la représentation proportionnelle, ainsi que divers membres du groupe socialiste, notamment MM. Régis, Pié et Silvestre.

La minorité de 6 voix comprend notamment en dehors de M. André François-Albert (radical-socialiste), MM. Saint-Martin et Villedieu, socialistes.

La Commission reprendra la discussion mercredi prochain.

On sait que le système prévu dans le rapport Pomaret établit le scrutin de liste par départements ayant au moins 200.000 habitants et prévoit le jumelage de certains autres qui n'atteindraient pas ce chiffre. L'attribution des sièges est créée par l'application d'un quotient unique fixé à 16.000.

La répartition des restes s'effectuerait en deux temps : dans le cadre régional et dans le cadre national.

A la Commission de l'Armée

La Commission de l'Armée de la Chambre, après avoir entendu un exposé de M. Edmond Millet sur son voyage en Tunisie avec M. Daladier, et sur la protection de la régence, s'est déclarée satisfaite des travaux de défense de la Tunisie et a rendu hommage aux officiers et aux soldats de l'armée d'Afrique.

M. Montigny a fait, par ailleurs, un exposé sur l'état de notre matériel d'artillerie en comparaison avec celui des autres puissances européennes.

La Commission a repoussé à une éminente majorité, une motion de M. Gilton, communiste, réclamant l'ouverture de la frontière pyrénéenne et l'envoi de matériel en Espagne.

Elle a ensuite désigné M. des Landars comme rapporteur du projet de loi tendant au maintien à 2 ans de la durée du service militaire et M. François Valentin, comme rapporteur du projet qui autorise le ministre de la Défense nationale à répartir les dix semaines de périodes de réserves en les bloquant au besoin, selon les nécessités du moment et à obliger tous les officiers et les sous-officiers de la première réserve à suivre les cours de perfectionnement, sauf à être astreints à ne période supplémentaire d'exercice.

La retraite des vieux travailleurs

La commission des finances a abordé l'examen par avis, des conclusions du deuxième rapport supplémentaire de M. Pié sur les projets et propositions relatifs à la retraite des vieux travailleurs.

Le rapporteur général, M. Jammy Schmidt, a lu une note de la Défense nationale, des finances faisant la critique des dispositions contenues dans ce rapport. Il a demandé de reporter à huitaine la décision de la commission.

D'autre part, celui-ci a émis un avis favorable au projet relatif à la réorganisation des musiques militaires et aux propositions relatives à diverses modifications à la loi sur les assurances sociales.

L'utilisation de la flottille de pêche en temps de guerre

La commission de la marine marchande a décidé de faire demander que les services de la marine de guerre entrent en liaison avec le ministre de la Marine marchande en vue du renouvellement de la flottille de pêche et, en particulier, de la construction, dès le temps de paix, de chalutiers remplissant les conditions exigées pour leur utilisation comme dragueurs de mines.

Vers un statut du cinéma

Au groupe de défense du cinématographe lecture a été donnée réclamant la mise en discussion du statut du cinéma dans le plus bref délai. Le groupe a désigné un rapporteur, M. Ponsard.

M. Aubert a ensuite exposé le problème de la taxe municipale.

Le statut du cinéma en préparation prévoit trois dispositions essentielles :

1^{re} La création de l'établissement d'un registre obligatoire où devront figurer, chaque fois que la production d'un film sera entreprise, les sommes dont dispose le producteur, les noms des commanditaires, auteurs, metteurs, et scène, artistes, etc., et où seront éventuellement mentionnées les oppositions que pourront faire les membres du personnel engagé pour non-paiement de salaires, non-exécution des engagements pris, etc.

2^e La seconde interdiction aux faillites et aux condamnés de droit commun de devenir producteurs, metteurs, auteurs ou artisans essentiels de la production cinématographique.

3^e La troisième enfin, spécifie que le ministre de l'Éducation nationale s'en remet au ministre des Finances du soin de faire vérifier la perception des droits dans les salles de cinéma.

Pour le maintien de l'institution des Invalides

Une délegation de députés, dirigée par M. Thomas, rapporteur du budget des pensions, a visité les bourses hospitalières à l'Institution nationale des grands invalides et a conclu que le maintien de cette institution s'imposait.

Les socialistes réclament une conférence internationale pour la paix

Paris, 18 janvier. — Les membres socialistes de la commission des affaires étrangères de la Chambre ont élaboré une proposition de résolution invitant le gouvernement à envisager une initiative en faveur de la réunion d'une conférence internationale, afin d'établir des bases stables pour la paix.

M. de Kérillis demande au président du Conseil la réunion de la Chambre en comité secret pour entendre les chefs d'état-major généraux de l'armée et de la marine

Paris, 18 janvier. — M. Henri de Kérillis, député de Paris, a adressé une lettre à M. Daladier, réclamant la réunion de la Chambre en Comité secret afin que soient entendus M. le général Gamelin, chef d'état-major général de l'armée; M. le vice-amiral Darlan, chef d'état-major général de la marine, et M. le général Faucher, ancien chef de la mission française en Tchecoslovaquie, pour savoir dans quelles conditions les chefs militaires responsables de la sécurité de la France ont été consultés et dans quelle mesure il a été tenu compte de leurs avis avant la conférence de Munich.

M. de Kérillis poursuit : « En ce qui concerne la politique de l'avenir de la France, maintenant qu'il apparaît clairement que les alliances de la France en orient européen sont remplacées par des amitiés, il me paraît également indispensable de connaître l'opinion des chefs responsables de l'armée et de la marine. C'est, en effet, vers une politique d'isolement absolu que tend notre pays en se repliant sur son empire, lequel est, d'ailleurs, déjà attaqué par les revendications territoriales et coloniales de l'Allemagne et de l'Italie, et il est indispensable de savoir si nos chefs militaires croient matériellement possible que la France puisse assurer seule et même avec le concours de l'Angleterre la défense de cet empire. »

Une délégation du groupe de la représentation proportionnelle à la présidence du Conseil

Paris, 18 janvier. — M. Jean Hennessy, président du Groupe de la représentation proportionnelle, et plusieurs membres de ce groupe ont été reçus, mercredi matin, à la présidence du Conseil.

La délégation a exposé que le mouvement en faveur de la représentation proportionnelle s'accroît dans le pays, ainsi qu'il apparaît d'une statistique de tous les élus du suffrage universel ayant nominativement adhéré à la réforme.

Elle a été alors envisagée comment, avec l'appui du gouvernement, la question pourrait être mise prochainement à l'ordre du jour de la Chambre. M. Jean Hennessy a assuré le directeur du cabinet du président du Conseil de tout le concours du groupe de la R.P., qui compte à la Chambre 284 membres, et de sa volonté de soutenir le gouvernement dans son action pour aboutir promptement au vote définitif de la réforme électorale.

EN EXTREME-ORIENT

La réponse japonaise aux notes anglaise et américaine

Tokio, 18 janvier. — Le rédacteur diplomatique de l'Agence Domei croit savoir que la réponse japonaise aux notes anglaise et américaine contiendra, en substance, les points suivants :

1^{er} Le Japon refuse de porter les questions extrême-orientales devant une conférence internationale ;

2^o Le Japon est disposé à entrer en négociations directes avec les puissances intéressées, à condition qu'elles acceptent le principe d'une libération totale des races orientales par l'abolition du statut semi-colonial de la Chine et l'octroi de la liberté de résider... et de déplacement à tous les sujets de race orientale d'une complète liberté de commerce mondial par la liquidation des blocs économiques existants et l'abolition des barrières douanières; d'une distribution équitable des ressources par un libre accès aux matières premières.

Les autorités mandchoues ont fait arrêter le commandant en chef des troupes irrégulières chinoises

Tokio, 18 janvier. — On mande de Hsin King à l'Agence Domei : Un communiqué officiel annonce que les autorités mandchoues ont fait arrêter et traduire en jugement Mink Sing, commandant en chef des troupes irrégulières chinoises de Manchouche, nommé à ce poste par Tchchang Kai Chek en mai 1934.

Un député marseillais propose de donner au chef de l'Etat le titre de président de la République et de l'empire français

Paris, 18 janvier. — M. André Daher (Union républicaine), député des Bouches-du-Rhône, a déposé une proposition de résolution dans laquelle il rappelle que, au cours du voyage triomphal effectué en Afrique du Nord par le président du Conseil, les populations tunisiennes et algériennes ont, une fois de plus, proclamé leur attachement à la France.

Le chef du gouvernement, ajoute-t-il, a été acclamé dans toutes les villes qu'il a eu l'occasion de visiter ou même simplement de traverser comme il serait acclamé dans nos plus lointaines possessions.

En conséquence, il propose, dans une résolution qui serait soumise à la Chambre, de donner au chef de l'Etat le titre de « président de la République et de l'Empire français ».

Mais, la constitution permet-elle de changer? Ne faudrait-il pas, pour l'adopter que l'Assemblée nationale se réunisse à Versailles.

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

Les nationalistes sont à 58 kilomètres à vol d'oiseau de Barcelone et ont occupé Pons, noeud de communications important

M. Chamberlain, dans sa réponse aux interventionnistes britanniques, déclare que « la suppression de l'embargo du matériel de guerre entraînerait inévitablement une extension du conflit avec des conséquences qui seraient sans doute très graves »



DES CAVALIERS NATIONALISTES SURVOLÉS PAR DES AVIONS PRÈS DE TARRAGONE.

Un nouveau peloton de gardes mobiles se rend en Andorre

Perpignan, 18 janvier. — Afin de renforcer la garnison française en Andorre, devant la probabilité de l'arrivée éventuelle de réfugiés espagnols, le préfet des Pyrénées-Orientales a envoyé en renfort un nouveau peloton.

Ces trente hommes et leurs officiers ont franchi le col d'En Valles, après douze heures de marche dans la neige, en utilisant des raquettes.

Cet exploit en haute montagne de troupes non spécialisées, est à noter.

Une démarche des interventionnistes anglais et le refus de M. Chamberlain

Londres, 18 janvier. — Dans une lettre adressée au Premier ministre, M. Attlee demande la convocation, immédiate du Parlement en raison de la gravité de la situation en Espagne. Le chef de l'opposition travailliste au Parlement ajoute qu'il existe un grave danger de famine et que, à son avis, il est nécessaire de prendre, de concert avec les autres pays, des mesures pour secourir l'Espagne.

Il souligne que la politique de non-intervention est désormais « devenue un moyen d'empêcher le gouvernement espagnol de se procurer les moyens de se défendre contre l'agression d'une puissance étrangère ».

De son côté, M. Harry Peilitt, chef du parti communiste britannique, s'est rendu au n° 10 Downing Street, où il a remis une note demandant au gouvernement britannique de fournir des armes et des vivres à l'Espagne républicaine et d'aider la France à se défendre elle-même en assistant l'Espagne.

Dans sa réponse à M. C. Attlee, le Premier ministre déclare que la suppression de l'embargo sur l'exportation du matériel de guerre en Espagne gouvernementale « entraînerait inévitablement une extension du conflit avec des conséquences qui ne sauraient être prévues exactement, mais qui seraient sans doute très graves ».

Dans ces conditions, ajoute M. Chamberlain, le gouvernement ne voit aucune raison d'avancer la date de la rentrée parlementaire ainsi que le demandait M. Attlee.

Le gouvernement, écrit le Premier ministre, continuera à observer la situation en Espagne au fur et à mesure de ses développements et si, à son avis, les circonstances exigent le changement de la date de la rentrée du Parlement, il n'hésitera pas à demander au président de convoquer la Chambre des communes à bref délai.

Enfin, M. Chamberlain fait savoir que son gouvernement collabore avec les autres pour empêcher la famine en Espagne et est décidé à continuer dans cette voie.

L'Italie aurait vendu six unités navales à l'Espagne

Londres, 18 janvier. — L'ambassadeur de Barcelone à Londres, a remis au Foreign Office, pour communication au Comité de non-intervention, une note relative à l'assistance navale que le gouvernement italien accordé aux rebelles espagnols.

D'après cette note, quatre contre-torpilleurs et deux sous-marins auraient été vendus aux nationalistes par l'Italie.

Un Parisien avait laissé tomber 100.000 fr. sur la voie ferrée entre Lausanne et Genève

Genève, 18 janvier. — Un Parisien qui se trouvait dans un train entre Lausanne et Genève, a laissé tomber accidentellement des lavabos sur la voie ferrée une liasse de billets de cent mille francs français.

Sur cette somme 55.000 francs ont été retrouvés, dans les deux heures qui ont suivi, par le personnel des chemins de fer fédéraux.

Un avion militaire allemand s'écrase au sol

Mayence, 18 janvier. — Un avion militaire allemand s'est écrasé sur le sol, mardi, non loin de Ruedesheim. L'appareil a été complètement détruit et ses trois occupants ont péri.

LOTERIE NATIONALE

Tirage de la 15^{me} tranche

Le numéro 1.444.728 gagne 5 MILLIONS de francs

Les numéros suivants gagnent chacun UN MILLION

0.022.977 — 0.998.753

0.817.861 — 0.985.110

Les numéros suivants gagnent chacun 500.000 francs :

1.163.569 — 1.335.168

0.327.635 — 0.455.592

0.072.036 — 1.368.017

Les billets se terminant par :

02.912	gagnent chacun 100.000 francs
81.361	— 40.000 francs
75.703	— 80.000 francs
61.239	— 50.000 francs
02.902	— 50.000 francs
6.241	— 20.000 francs
3.167	— 20.000 francs
4.029	— 20.000 francs
7.449	— 20.000 francs
375	— 10.000 francs
898	— 5.000 francs
80	— 1.000 francs
95	— 220 francs
21	— 220 francs
1	— 110 francs

La première tranche de 1939 sera tirée le 3 février

Paris, 18 janvier. — Le tirage de la première tranche de la Loterie nationale (première tranche 1939) aura lieu à Paris, le vendredi 3 février, à 21 h.

Un nouveau règlement qui sera applicable à partir de la quatrième tranche 1939

Le « Journal officiel » a publié mercredi un nouveau règlement de la Loterie nationale applicable à partir de la quatrième tranche 1939. Ce règlement porte principalement sur une nouvelle répartition des lots dont le total atteindra 90 millions.

Les futurs gagnants auront, en effet, à se partager les 170.597 lots suivants : Un lot de 5 millions, quatre lots de 1 million, six lots de 500.000 francs, six lots de 200.000 fr., neuf lots de 100.000 fr., 90 lots de 50.000 fr., 900 lots de 20.000 fr., 1.500 lots de 10.000 fr., 1.500 lots de 5.000 francs, 1.500 lots de 2.000 fr., 15.000 lots de 200 fr., 150.000 lots de 100 francs. Le nombre des billets est six comme précédemment à 1.500.000.

A propos de la loterie des Régions libérées

On nous communique la note suivante :

Les membres du Conseil de direction du Comité d'action économique et sociale du Nord et de l'Est (C.A.N.E.), chargé de l'organisation de la Loterie des Régions libérées, réunis le mardi 17 janvier 1939, tiennent à préciser :

1^o Que les faits qui ont motivé l'information à propos de la Loterie des Régions libérées, reposent uniquement sur la contrefaçon par l'Administration des Finances des justificatifs fournis par le délégué général à la propagande au sujet de l'emploi du budget de propagande et de publicité dans le passé ;

2^o Que les fonds provenant de la vente des billets ont été centralisés dans des comptes de chèques postaux et de banque de 200 fr., 150.000 lots de 100 francs, le nombre des billets est six comme précédemment à 1.500.000.

LA MISE SOUS SEQUESTRE DU FILM « SUEZ » EST REFUSÉE

« Il convient de sourire plus que d'indigner des invraisemblances historiques », déclare le tribunal

Paris, 18 janvier. — Le marquis de Casa Fuerte, petit-neveu de l'impératrice Eugénie et M. Paul de Lesseps, fils de Ferdinand de Lesseps, avaient demandé en référé la mise sous sequestre du film « Suez », le premier parce qu'il trouvait que l'on avait donné dans ce film un rôle frivole à l'impératrice Eugénie, le second parce qu'il estimait que son père était représenté, contrairement à la vérité historique.

Le président Malletbaud a rendu mercredi son ordonnance dans les deux référés. Il dit que le film « Suez » contient des erreurs, des invraisemblances, des naïvetés, dont il convient de sourire et non de s'indigner, mais qu'aucune phrase, aucune image n'est de nature à porter atteinte à la mémoire des disparus.

Le président renvoie donc les demandeurs se pourvoir au principal et refuse la mise sous-sequestre du film « Suez », qui, bien qu'étranger, rappelle opportunément que la création du canal de Suez est une œuvre française.

M. Louis Broders a remis sa démission de délégué à la propagande de l'Exposition du Progrès social

Paris, 18 janvier. — M. Louis Broders a remis sa démission de délégué à la propagande de l'Exposition du Progrès social. M. Maitou, président, a fait savoir que M. Broders avait remis sa démission de délégué à la propagande de l'Exposition. Cette démission a été acceptée.

D'autre part, mercredi matin, M. Maitou, président du Nord, Broders, sénateur du Haut-Rhin, Dompain, adjoint au maire de Lille, accompagnés d'autres membres du comité de l'Exposition du Progrès social se sont rendus au ministère des Finances.

Le but de cette démarche était de protester contre l'assimilation faite par certains entre la Loterie des Régions libérées, au sujet de laquelle certaines vérifications ont été ordonnées et l'Exposition du Progrès social, deux organismes complètement différents.

Le 80^{ème} anniversaire de l'ex-Kaiser ne sera pas fêté en Allemagne

Berlin, 18 janvier. — On apprend de bonne source qu'il est interdit aux officiers actifs et de réserve et aux anciens combattants de l'armée allemande de participer d'une façon quelconque à ces fêtes à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de l'ex-Kaiser Guillaume II, le 20 janvier.

D'autre part, M. Hitler a reçu la nouvelle chancelieresse une délegation d'environ trois mille jeunes officiers, à l'occasion du sixième centième anniversaire de la fondation de l'Empire allemand, le 18 janvier 1871, à Versailles.

Les escadres de la Méditerranée et de l'Atlantique ont appareillé pour une croisière le long du littoral marocain

Toulon, 18 janvier. — Les divisions de l'escadre de la Méditerranée désignées par le vice-amiral Abrial pour accomplir une croisière de deux mois le long du littoral marocain jusqu'à Dakar, ont quitté Toulon mercredi matin.

Port-Etienne, Casablanca, Saff et Port-Lyautey sont les premières escales prévues.

Le retour des manœuvres, les divisions navales feront escale à Tanger, Oran, Alger, Philippeville, Bone, Bizerte et peut-être Souss et Sfax et enfin Calvi et Bastia.

Par ailleurs, les deux cuirassés « Bretagne » et « Lorraine » de la 2^e division de ligne, commandés par le contre-amiral Valiée, ont quitté Brest à 13 h. suivis des sous-marins « Beveziers » et « Agosta », « Ouessant » et « Sidil-Ferruch ».

Ces navires se rendent à Casablanca où ils effectueront des manœuvres avec l'escadre de la Méditerranée. Ils seront de retour à Brest le 17 février.

Un nouveau dirigeable pour l'armée américaine

LE NOUVEAU DIRIGEABLE D'OBSERVATION DE L'ARMÉE AMÉRICAINE QUITTE SON HANGAR À LANGHEURST. (Ph. Thompson.)



Un nouveau dirigeable pour l'armée américaine

LE NOUVEAU DIRIGEABLE D'OBSERVATION DE L'ARMÉE AMÉRICAINE QUITTE SON HANGAR À LANGHEURST. (Ph. Thompson.)



LE NOUVEAU DIRIGEABLE D'OBSERVATION DE L'ARMÉE AMÉRICAINE QUITTE SON HANGAR À LANGHEURST. (Ph. Thompson.)

LES CONFÉRENCES LITTÉRAIRES DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Le théâtre en France depuis la guerre

Le théâtre religieux et la vocation dramatique de Claudel

Les beaux temps du moyen-âge où la croyance s'unissait à l'acteur en un commun sentiment de foi et d'admiration, semblaient définitivement révolus : le théâtre religieux était mort, semble-t-il, à l'avènement de l'individualisme critique.

Mais il est difficile de faire revivre une tradition morte, cette difficulté ne pouvait exister dans la continuité vivante de l'église et il fallait seulement l'aide de son théâtre.

Il ne saurait donc être question ici de l'initiative prise par un professeur de Sorbonne, M. Cohen qui, dans une intention d'érudition et d'art, groupe quelques étudiants pour ressusciter les plus purs chefs-d'œuvre du moyen-âge. Mais ces miracles, ces mystères gardent encore tant de force et de vie qu'un immense public vient aux représentations données sur le parvis de Notre-Dame, pendant l'exposition.

Les pièces d'Henri Ghéon, elles, sont originales : elles sont issues des profondeurs convictions religieuses de l'auteur, chrétien né de la guerre, cet ami d'André Gide se convertit dans la tranche grâce à l'intervention du lieutenant de vaisseau Dupouey. Ces pièces trouvent leur sujet dans les légendes des saints, la foi proche de nous et vivant dans un monde suraffecté. Ces pièces enfin, malgré leur apparente naïveté, sont d'un art très raffiné ; tantôt elles s'apparentent par le langage au dialogue et au jeu, à ces farces moiteuses rythmées par Copeau ; tantôt avec d'admirables accents de foi, elles reproduisent les plus belles scènes des mystères.

Mais parler du drame chrétien, c'est, avant tout, parler de Paul Claudel.

Les origines du drame claudelien, tant pour l'inspiration que pour la forme, il faut les chercher dans l'expérience même de l'auteur.

Les hasards de sa carrière, les goûts d'un grand lettré, épris d'Zachary et de Calderon, ont révélé à Paul Claudel qu'il y a plus de beauté éparse sur la terre que n'en cataloguent les arts poétiques.

Sa conversion, les sentiments qui semblent avoir inspiré le Partage de Midi, lui ont révélé que si tout drame est une lutte, il n'est rien de plus dramatique que l'existence du chrétien.

Le Partage de Midi relate une de ces luttes sans merci : lutte sans doute de deux hommes pour une femme aimée, mais aussi lutte contre l'exigence de l'amour qui spontanément tend à l'infini : la femme est la promesse qui ne peut être tenue. Dès lors, les chefs-d'œuvre de Claudel reprendront ce thème de l'homme condamné à se dispenser par les exigences de l'amour même ; tel, « le soulier de satin ».

Comme titre général à ses premiers drames, Claudel a donné ce nom : l'Arbre et c'est là un symbole. Profondément enraciné dans le réel, l'arbre dresse ses branches jusque dans le ciel.

M. de F.

Vingt et un des pupilles qui s'étaient évadés de la maison pénitentiaire d'Aniane ont été arrêtés

Montpellier, 18 janvier. — Vingt et un pupilles de la maison pénitentiaire d'Aniane ont été arrêtés sur les vingt-quatre qui s'étaient évadés mardi soir.

Ils ont été appréhendés dans la campagne environnante par des gendarmes et les gardes mobiles.

N'ayant rien mangé depuis la veille, exténués, ils se sont rendus par petits groupes sans opposer de résistance. Ils ont été reconduits à la colonie et mis en cellule.

Trois seulement des évadés ont pu franchir les larrages de police en direction de Montpellier, croit-on.

Le ministre de la Justice déclare, dans une communication qu'il a pu se révoquer mais évasion collective et précise que parmi les vingt-quatre évadés se trouvaient quatorze anciens pupilles indisciplinés de la maison d'éducation surveillée de Belle-Isle.

LA MISE SOUS SEQUESTRE DU FILM « SUEZ » EST REFUSÉE

« Il convient de sourire plus que d'indigner des invraisemblances historiques », déclare le tribunal

Paris, 18 janvier. — Le marquis de Casa Fuerte, petit-neveu de l'impératrice Eugénie et M. Paul de Lesseps, fils de Ferdinand de Lesseps, avaient demandé en référé la mise sous sequestre du film « Suez », le premier parce qu'il trouvait que l'on avait donné dans ce film un rôle frivole à l'impératrice Eugénie, le second parce qu'il estimait que son père était représenté, contrairement à la vérité historique.

Le président Malletbaud a rendu mercredi son ordonnance dans les deux référés. Il dit que le film « Suez » contient des erreurs, des invraisemblances, des naïvetés, dont il convient de sourire et non de s'indigner, mais qu'aucune phrase, aucune image n'est de nature à porter atteinte à la mémoire des disparus.

Le président renvoie donc les demandeurs se pourvoir au principal et refuse la mise sous-sequestre du film « Suez », qui, bien qu'étranger, rappelle opportunément que la création du canal de Suez est une œuvre française.

M. Louis Broders a remis sa démission de délégué à la propagande de l'Exposition du Progrès social

Paris, 18 janvier. — M. Louis Broders a remis sa démission de délégué à la propagande de l'Exposition du Progrès social. M. Maitou, président, a fait savoir que M. Broders avait remis sa démission de délégué à la propagande de l'Exposition. Cette démission a été acceptée.

D'autre part, mercredi matin, M. Maitou, président du Nord, Broders, sénateur du Haut-Rhin, Dompain, adjoint au maire de Lille, accompagnés d'autres membres du comité de l'Exposition du Progrès social se sont rendus au ministère des Finances.

Le but de cette démarche était de protester contre l'assimilation faite par certains entre la Loterie des Régions libérées, au sujet de laquelle certaines vérifications ont été ordonnées et l'Exposition du Progrès social, deux organismes complètement différents.

Le 80^{ème} anniversaire de l'ex-Kaiser ne sera pas fêté en Allemagne

Berlin, 18 janvier. — On apprend de bonne source qu'il est interdit aux officiers actifs et de réserve et aux anciens combattants de l'armée allemande de participer d'une façon quelconque à ces fêtes à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de l'ex-Kaiser Guillaume II, le 20 janvier.

D'autre part, M. Hitler a reçu la nouvelle chancelieresse une délegation d'environ trois mille jeunes officiers, à l'occasion du sixième centième anniversaire de la fondation de l'Empire allemand, le 18 janvier 1871, à Versailles.